RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAPIENTIA

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

ABERIA TELECOMMUNICATIONS
PAE Mercorent
229 Rue Beau de Rochas
34500 BEZIERS

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société SARL ABERIA TELECOMMUNICATIONS en SAS ABERIA TELECOMMUNICATIONS

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 16 juin 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas constaté la présence d'avantage particulier dans l'opération envisagée.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nîmes, le 20 juin 2025

SAS SAPIENTIA

Stéphan MARTINUZZI

Commissaire à la transformation

[redacted]

SAPIENTIA

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

ABERIA TELECOMMUNICATIONS
PAE Mercorent
229 Rue Beau de Rochas
34500 BEZIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur la situation de la société dans le cadre de la transformation de la société SARL ABERIA TELECOMMUNICATIONS en SAS ABERIA TELECOMMUNICATIONS

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

– le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31/12/2024 par rapport à l'exercice clos le 31/12/2023 représente 6 031 K€ contre 6 007 K€ ;

– le résultat de l'exercice clos de l'exercice clos le 31/12/2024 par rapport à l'exercice clos le 31/12/2023 représente un bénéfice de 765 K€ contre 810 K€;

– la revue analytique des exercices clos au 31/12/2024 et au 31/12/2023 ne permet pas de déceler de variation anormale ou injustifiée, la variation des principaux postes est justifiée;

– les perspectives du nouvel exercice sont favorables et ne semblent pas indiquer de risque quant à la continuité d'exploitation.

Fait à Nîmes, le 20 juin 2025

SAS SAPIENTIA

Représentée

Stéphan MARTINUZZI

Le commissaire aux comptes

[redacted]